



Collectif
« 30 ans ça suffit ! »

www.30anscasuffit.com

1975 - 2005



23 JANVIER 2005

Trente ans après la dépenalisation de l'avortement

Il est temps de rendre aux femmes leur dignité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 janvier 2005 : « 30 ans, ça suffit ! »

Pour faire de 2005 une année de promotion de la femme, de la vie et de la famille, le Collectif « 30 ans, ça suffit ! » appelle à manifester en famille le dimanche 23 janvier à 14h30, place de l'Opéra à Paris, pour la protection de la maternité et contre l'avortement. Des départs en car sont organisés depuis la province.

A l'occasion du trentième anniversaire de la dépénalisation de l'avortement en France, « 30 ans, ça suffit ! » entend briser ce qui est devenu la loi du silence, afin de pouvoir enfin parler sans tabou de la réalité de l'avortement et de ses conséquences.

Avec plus de 200 000 avortements par an selon le Ministère de la Santé, en trente ans, une française sur deux en âge d'avoir des enfants a vécu cette expérience toujours douloureuse et souvent dramatique. Les causes sont connues : insécurité professionnelle, difficultés de logement, fragilité financière, chantage affectif du père et de la famille, perte du respect de l'enfant à naître dès lors que celui-ci n'est pas désiré... En conséquence : des blessures jamais cicatrisées, trop de souffrances, trop de détresses ; et ça, ça suffit ! Que l'on ose reparler librement de l'avortement, que l'on retrouve des vrais débats libres et qu'on rende aux femmes leur liberté confisquée, tel est le vœu pour 2005 des défenseurs de la vie.

En ce début du XXI^{ème} siècle, où les progrès de la science ne permettent aucun doute sur l'humanité de l'embryon, il devient indispensable qu'il soit protégé par la Loi. Il est temps que soit réprimé le harcèlement abortif dont les femmes sont victimes tant de la part des employeurs que de leur entourage ou même parfois du personnel médical. Il est urgent que la solidarité nationale prenne en charge le financement de l'accueil des futures mères.

« 30 ans ça suffit » exige qu'une véritable information sur toutes les conséquences de l'avortement, aujourd'hui bien connues, soit réellement donnée aux femmes.

« 30 ans ça suffit » demande que la dignité de la femme soit respectée dans toutes les dimensions de sa maternité, même les plus difficiles, par la mise en place d'une véritable alternative à l'avortement.

« 30 ans, ça suffit ! » est un label regroupant associations, mouvements et militants pro-vie autour d'un même dénominateur commun : la défense de la dignité de toute vie humaine et plus particulièrement celle de l'enfant à naître. Le collectif est non confessionnel et ne se réclame d'aucune appartenance politique.

Pour la défense de l'intégrité des femmes enceintes,
Pour la promotion de la vie et de la famille,
Pour la mise en place de solutions alternatives à l'avortement
TOUS ENSEMBLE DANS LA RUE LE 23 JANVIER 2005
14H30 - Place de l'Opéra (PARIS)

Les défenseurs de la vie commémorent les 30 ans de leur combat !

Les 30 ans de la loi dépénalisant en France l'avortement provoqué sont l'occasion d'un constat : la défense de la vie est un mouvement durable, riche d'une multitude d'associations.

Le combat pour la défense de la vie a commencé dès les années 1970. En réponse à la première proposition de loi déposée à l'Assemblée Nationale par le Dr Peyret visant à légaliser l'interruption volontaire de grossesse dans certains cas, l'association *Laissez Les Vivre* est fondée par un magistrat, Jean-Bernard Grenouilleau, avec plusieurs personnalités. Ils sont bientôt rejoints par le Professeur Jérôme Lejeune, qui s'est rendu célèbre pour avoir découvert le gène de la trisomie 21. Un an plus tard, en 1971, se tenait le premier grand meeting des militants pro-vie à la Mutualité.

Dans cette dynamique au service de la vie, de nombreuses associations émergent dans le paysage social et politique français ; et force est de constater qu'elles sont toujours présentes sur le terrain 30 ans après, fidèles à leurs engagements d'origine. Elles militent pour la protection des futures mères et l'accueil des femmes enceintes, comme *Les Femmes et les Enfants d'abord*, les *Maisons Tom Pouce* ou *Magnificat-Accueillir la Vie*. Elles assurent un service d'écoute des femmes en détresse, tentées par l'avortement ou victimes de son traumatisme, comme *SOS Futures Mères*, *SOS Bébé* ou *Mère de Miséricorde*. Elles agissent pour sensibiliser l'opinion et les élus comme le *CSEN*, *Rivage*, l'*ACPER-VIE* ou la *TDD*. Elles encouragent et diffusent des travaux scientifiques sur la connaissance de la vie intra utérine et les premiers moments de la vie comme la *Fondation Jérôme Lejeune* ou l'*Association des Médecins pour le Respect de la Vie*. Elles exercent une mission de compassion par la prière publique, en réparation pour les victimes de l'avortement, comme *SOS Tout Petits* ou *Renaissance Catholique*.

L'année 1975 a marqué un tournant important avec le vote de la première loi autorisant l'avortement provoqué en France (loi Veil). En la reconduisant 5 ans plus tard (loi Pelletier), le législateur reprit une partie des revendications des défenseurs de la vie en prévoyant la mise en place de structures d'aides à la maternité. Faute de décret d'application, celles-ci ne verront jamais le jour...

Le remboursement de l'avortement par la Sécurité Sociale en 1982 fut l'occasion d'une nouvelle mobilisation des milieux pro-vie, avec en particulier la naissance de l'*Association pour l'Objection de Conscience à toute Participation à l'Avortement* qui lança le premier mouvement de « désobéissance fiscale » d'envergure en France. Elle deviendra l'*AOCPA-Choisir la Vie* en 1988 à l'occasion d'une campagne de boycott contre le laboratoire Roussel-Uclaf, inventeur de la pilule abortive RU 486. Relayée au niveau international, cette stratégie réussira à déstabiliser l'entreprise, en particulier aux Etats-Unis où le RU 486 attendra 10 ans avant d'être commercialisé.

A partir de 1987, en adaptant en France les opérations de sauvetage, qui consistent pour les militants pro-vie à prendre la place des bébés menacés de mort dans les avortoirs, les sauveteurs vont réussir à ramener le débat sur l'avortement au devant de la scène médiatique et politique. Il faudra une loi d'exception (loi Neiertz en 1993) et plusieurs années de procédures judiciaires pour enrayer le succès de ce mouvement.

Outre ces actes de militantisme, le mouvement pro-vie français a cherché régulièrement au cours de ces 30 dernières années à analyser l'avortement, sa réalité et ses conséquences dramatiques, en particulier pour les femmes. Le constant mais discret travail d'accueil et de soutien des femmes victimes de l'avortement reste une des plus belles actions des militants pro-vie. Des milliers de bébés et leurs mères ont été accueillis et aimés dans des foyers ou chez des particuliers. Les aînés de ces survivants de l'avortement sont aujourd'hui adultes.

Reposant à la fois sur des structures compétentes depuis 30 ans, et bénéficiant de leur expertise, le mouvement pro-vie français ne s'en renouvelle pas moins à l'image des nombreux mouvements de jeunes qui se sont développés ces 10 dernières années. Ils contribuent à développer une culture de vie par la musique, des comédies musicales, des groupes de danse : *Jeunes Témoins de la Vie Humaine*, *Pèlerins pour la Vie*, *Life Parade*... Se renouveler et se renforcer sans renier ses fondements, telle est l'actualité des défenseurs de la vie qui commémorent les 30 ans de leur combat.

C'est dans cette dynamique que s'est constitué pour l'année 2005 « 30 ans, ça suffit ! », un label regroupant des associations, des mouvements et des militants autour d'un même dénominateur commun, le respect de la vie et de la dignité de la femme. « 30 ans, ça suffit ! » agit de manière coordonnée, en respectant l'autonomie de chacune de ses composantes. Il ne se réclame d'aucune appartenance religieuse ou politique particulière. Il est à ce titre représentatif des forces militantes au service de la défense de la vie, de la dignité de la femme et de la promotion de la famille.

23 janvier 2005 : lancement de l'année de promotion de la vie et de la famille

Pour ouvrir 2005, année de promotion de la femme, de la vie et de la famille, « 30 ans, ça suffit ! » organise une manifestation nationale le dimanche 23 janvier à 14h30, place de l'Opéra à Paris.

Le Collectif est né de la souffrance exprimée par beaucoup de femmes et d'hommes confrontés à l'avortement, et de la volonté de plusieurs associations de remettre en cause le statu quo douloureux qui résulte de 30 ans d'avortement.

L'objectif premier de cette manifestation est de dénoncer l'avortement, ses causes et les souffrances qu'il engendre, afin que la société civile entende la détresse des ces millions de femmes, mais aussi d'hommes. A l'occasion du trentième anniversaire de la loi autorisant l'avortement provoqué en France, « 30 ans, ça suffit ! » entend briser le tabou de cette loi du silence. Légal ou pas, l'avortement est une barbarie que la société doit tout faire pour éviter. Apporter une aide concrète aux femmes leur permettant de surmonter les difficultés d'une grossesse est plus digne, au seuil du troisième millénaire, que de les laisser avorter, même chez elles.

Cette loi a 30 ans : elle appartient maintenant au passé. Parmi les militants pro-vie d'aujourd'hui, beaucoup s'en souviennent, beaucoup n'étaient pas encore nés. Tous viendront réclamer le respect de la vie humaine. C'est pour exprimer leur solidarité avec les femmes enceintes et les enfants victimes de l'avortement que de nombreuses associations nationales appellent à manifester le dimanche 23 janvier :

- *ACPER-Vie SOS Maternité*
- *AOCPA Choisir la Vie*
- *CSEN*
- *Les Etudiants pour le Collectif « 30 ans ça suffit ! »*
- *LLV-SOS Futures Mères*
- *Renaissance Catholique*
- *Rivage*
- *SOS Tout-Petits*
- *TDD*

La mobilisation de « 30 ans ça suffit ! » est relayée en province par :

- *La Coordination pour la Vie en Saône et Loire*
- *Le Collectif « 30 ans ça suffit ! » de Lyon*
- *Le Collectif « 30 ans ça suffit ! » de Nantes*
- *Des correspondants dans 35 départements*

Enfin, les associations suivantes appellent à rejoindre la manifestation : *Life Parade, Papa-Maman et Moi, Les Pèlerins pour la Vie, Promouvoir*, etc.

L'avortement, sa réalité, ses conséquences

30 ans après la première loi dépénalisant la pratique de l'avortement en France, il est possible d'identifier ses conséquences :

- Une augmentation rapide du nombre d'avortements, passant de moins de 90 000 avant 1975 (estimation rapportée par l'INED en 1987 dans «La seconde révolution contraceptive » - p. 252) à plus de 200 000 depuis 1988 (source : Ministère de la Santé),
- Une multiplication des avortements chez les femmes les plus démunies et les plus vulnérables sur le plan affectif et socio-économique, révélant les véritables causes de l'avortement : précarité, fragilité affective, pression abortive. « *L'avortement n'est pas un geste anodin, il traduit toujours un moment de vulnérabilité dans la vie d'une femme* » Nathalie Bajos, « Population et Société » Décembre 2004.
- La mise en évidence de séquelles physiologiques et psychologiques chez les femmes : syndrome post-avortement, cancers (augmentation de 30 à 50% des risques de cancer chez les femmes après un avortement, étude Brind – Chinchilli 1996)¹ ; ainsi que dans les familles touchées par l'avortement : violence, dépression, suicide...

En 1975, l'ambition du législateur était :

- de faire disparaître les avortements clandestins et de répondre aux situations de détresse des femmes,
- d'améliorer la santé des femmes en encadrant la pratique de l'avortement sur le plan sanitaire,
- de rappeler les dangers et conséquences de l'avortement afin qu'il reste un acte exceptionnel non banalisé,
- d'améliorer le sort des enfants « désirés » pour aboutir à une harmonisation sociale de la maternité.

Or, tous les observateurs qui se sont exprimés ces dernières semaines sont unanimes à reconnaître que :

- **Sur le plan démographique** : il y a trop d'avortements en France et sa dépénalisation n'a pas entraîné de recul de cette pratique. Le taux d'avortement a augmenté de près de 14% entre 1995 et 2002. 11 000 jeunes filles mineures ont avorté en 2002. Une femme sur deux y a eu recours dans sa vie, une grossesse sur quatre se termine par un avortement, ce qui se traduit par 1 avortement pour 3 naissances. En 30 ans, au rythme de 200 000 avortements par an, c'est un déficit de 6 millions de naissances qu'a enregistré notre pays : près de 4, 5 fois plus que le nombre de tués de la grande guerre. Une telle saignée démographique a d'incontestables répercussions sur les grands équilibres économiques (retraites, croissance, etc.)

1. Brind J, Chinchilli M, et al. Induced abortion as an independent risk factor for breast cancer: a comprehensive review and meta-analysis. *J Epidemiol Community Health*. 10/ 1996; 50: 481-496.

- **Sur le plan social** : 30 à 60% des avortements ont lieu sous contrainte. Les femmes y ont recours pour des motifs sociaux : pressions familiales et affectives (chantage ou départ du conjoint) ou économiques : difficultés de logement, menace de perte d'une activité professionnelle... Si une femme est pauvre et issue de l'immigration, elle est plus vulnérable et présente plus de risque de recourir à l'avortement. Il ne faut pas se faire d'illusion, la contraception n'est pas la prévention contre l'avortement.

- **Sur le plan sanitaire** : l'avortement n'est jamais un acte anodin et entraîne des conséquences graves sur le plan psychologique pour celles qui y ont recours. Des études scientifiques nord américaines et européennes ont mis en évidence ce que la communauté médicale appelle le Syndrome Post Avortement (SPA). Il engendre, après un court délai, une panoplie complètes de troubles plus ou moins accentués : difficultés relationnelles, troubles du sommeil, problèmes d'appétit, de dépression, de drogue, d'alcoolisme et de suicide. Une hospitalisation psychiatrique sur 1000 est causée par le SPA. L'augmentation du risque de suicide après un avortement a été mesurée par une étude finlandaise de 1996. Des chercheurs ont constaté, d'après le registre finlandais des naissances et des avortements, que le taux de suicide était trois fois plus élevé (300%) que dans la population féminine et six fois plus élevé que pour les femmes ayant accouché. Il est enfin notable que beaucoup de couples se séparent suite à un avortement. En outre les hormones de la contraception peuvent avoir des effets abortifs et parfois cancérigènes².

- **Sur le plan légal** : le nombre des avortements non déclarés reste élevé. En 1992, l'INED estimait « à 40 000 le nombre d'IVG non enregistrées, mais le nombre effectif de ces dernières pourrait bien être le double » (Population & Société N° 5, Sept-Oct. 1992). En 2004, le Ministère de la Santé continue d'avouer ne pas disposer de statistiques « complètement exhaustives » ni « parfaitement utilisables » (« Les différentes sources de données mobilisables » sur l'IVG en 2002, Etudes & Statistiques Oct. 2004).

- **Sur le plan culturel** : l'avortement augmente la violence faite aux femmes et aux enfants. Quel que soit le pays considéré, la légalisation de l'avortement n'a jamais été suivie par une baisse de la violence à l'encontre des enfants ou des femmes. Au contraire, l'avortement asservit les femmes et déresponsabilise les hommes. Avec l'enfant à naître, la femme est la grande victime de l'avortement. Parmi les divers aspects de son identité, la transmission de la vie constitue l'élément le plus spécifique à sa nature. Aussi légitimes que soient ses autres aspirations, elle ne se libère pas en niant cette dimension essentielle de sa personne. Quant à l'homme, déresponsabilisé par la possibilité de l'avortement, il a davantage tendance à considérer la femme comme un simple objet de désir. L'avortement favorise l'irresponsabilité et le machisme des hommes. Enfin la clause de conscience des professions de santé est attaquée ou inexistante (pharmaciens, infirmières).

2. Sources : *Postfertilization Effects of Oral Contraceptives and Their Relationship to Informed Consent* Walter L. Larimore, MD; Joseph B. Stanford, MD, MSPH, in Archives of Family Medicine, février 2000, vol. n°2, p p. 126 - 133 (http://www.polycarp.org/larimore_stanford.htm)
The Impact of the Pill on Implantation Factors - New Research Findings, John Wilks, B.Pharm. MPS MACPP, in Ethics & Medicine, 2000, vol.16, n°1, pp.15-22, 0226-688X (<http://www.trdd.org/ETHMEDF.HTM>)
Postfertilization effect of hormonal emergency contraception, Kahlenborn C, Stanford JB, Larimore WL. , Ann Pharmacother 2002 ;36:465-70 (http://www.polycarp.org/postfertilization_french.htm)"

- ▶ **Sur le plan économique** : l'avortement est l'une des principales causes de la grande récession qui commence. L'Europe est maintenant un continent vieillissant qui ne renouvelle plus ses générations qu'à 70%. Les millions d'enfants avortés depuis 1975 ne financeront pas le système de retraites au bord de la faillite. Dans le même temps, la politique publique continue de faire supporter le remboursement de l'avortement par la sécurité sociale, malgré des déficits considérables, comme si la grossesse était une maladie dont l'avortement serait un remède remboursable.
- ▶ **Sur le plan politique** : derrière un paravent de prétentions humanitaires, on trouve des pressions étatiques et sociales pour avorter les pauvres plutôt que de lutter contre la pauvreté.

Nos revendications

➔ **Rouvrir le débat sur l'avortement et briser le tabou de la loi du silence.**

Est-ce parce qu'il touche au plus intime de l'humanité, parce qu'il est un acte rempli de contradictions, parce qu'il n'est pas et ne sera jamais anodin ou bien encore parce qu'il s'agit d'un sujet aussi compliqué que subtil que l'avortement déchaîne les passions plus qu'il ne les apaise ?

Question fondamentale, mais rendue quasiment impossible à aborder en raison de l'incroyable tabou qui entoure l'avortement. 30 ans après l'adoption d'une première loi encadrant sa pratique, l'avortement est un sujet interdit, et la loi qui s'y rapporte est celle du silence. Silence sur la souffrance, silence sur les circonstances, silence sur les conséquences d'un geste anti-naturel, celui de tuer un enfant avant sa naissance.

L'exemple de l'amendement Garraud illustre parfaitement la situation. En décembre 2003, afin d'harmoniser la loi française avec le droit européen, le député JP Garraud dépose une proposition de loi instituant le délit d'interruption involontaire de grossesse en cas de faute d'un tiers ayant provoqué un avortement. Une invraisemblable gesticulation de mouvements pro-avortement, de partis politiques et de « faiseurs d'opinion » a empêché tout débat et provoqué le retrait du texte. La discussion sur l'avortement est aujourd'hui interdite. Il en résulte que sa réalité est occultée et que toute évolution tendant à s'adapter aux réalités nouvelles est devenue impossible sur le plan législatif.

➔ **Rendre aux femmes leur liberté.**

Malgré des évolutions scientifiques notables et les progrès dans la connaissance de la vie intra-utérine, les arguments en faveur de l'avortement n'ont pas évolué depuis 30 ans. Les promoteurs de l'avortement continuent d'en parler comme d'un concept abstrait et non identifiable : une liberté, un choix, etc... Peut-être est-ce tout simplement parce que les lobbys pro-avortement ont obtenu tout ce qu'ils voulaient (« *Généralement, nos exigences sont satisfaites : dépénalisation de l'IVG hors hôpital, libre décision des mineures, entretien non obligatoire, contraception sans autorisation parentale des mineures, stérilisation contraceptive...* » Dr Annie Bureau et JC Magnier – Association Nationale des Centres d'Interruption de grossesse et de Contraception, Oct. 2001)

« 30 ans, ça suffit ! » estime que l'avortement est une mutilation sexuelle traumatisante pour la mère. Il est de ce fait inacceptable.

Nous militons pour le droit à la défense de l'intégrité physique et morale de toute femme enceinte. Il passe par :

- **la reconnaissance de l'embryon comme un être humain à part entière**, disposition partiellement présente dans les traités internationaux ratifiés par la France comme cela figure dans le dispositif législatif français relatif au droit des successions. La création de droits nouveaux doit garantir la protection de l'embryon, en particulier face à la faute d'un tiers ;
- la diffusion gratuite, obligatoire et généralisée d'**une information médicale sur les risques consécutifs à un avortement**, permettant aux femmes d'identifier les conséquences post abortives réelles (Syndrome Post Avortement, cancer, etc.)
- **La condamnation judiciaire du harcèlement abortif** subi par les femmes tant par leurs employeurs que leur entourage ou par le personnel médical, de même qu'il existe un délit de harcèlement sexuel ou de harcèlement moral au travail.

Nous exigeons en outre, conformément au souhait de millions de femmes, le droit à une alternative à l'avortement prise en charge par la solidarité nationale :

- **Le financement de l'accueil des futures mères** et des organismes offrant une aide matérielle et psychologique aux femmes enceintes,
- **Le protection de l'accouchement sous X** permettant de respecter la décision de conduire une grossesse à terme en cas d'impossibilité de garder son enfant,
- **La mise en place d'un programme gouvernemental** de protection de la natalité passant par la distribution de moyens financiers aux services de maternité de proximité.

➔ **Dire la vérité**

Un certain nombre de questions doivent sortir de l'ombre et rentrer dans le débat public :

- **La réalité du lien avortement / cancer du sein ne peut plus être niée.** L'étude de Brind de 1996 reste valide, malgré des tentatives biaisées de la contredire. Voir le détail des arguments solides de Brind en réfutation de ces tentatives en : http://www.mccl.org/fp_news/Oxford_Beral.htm et <http://www.bcpinstitute.org/beralpaperanalysis.htm>.
- **Les victimes ne doivent plus être niées.** Les promoteurs de l'avortement prétendent qu'elles ne seraient qu'un amas de cellules et que l'avortement ne serait qu'une question idéologique ou religieuse. Mais les photos des victimes montrent la véritable nature de l'avortement et la nature humaine des enfants à naître. Ces photos parlent d'elles-mêmes (<http://www.30anscasuffit.com/photos.htm>).
- **Les origines eugénistes des promoteurs de l'avortement doivent être dénoncées.** Leur acharnement contre les pauvres et les populations du Tiers-Monde n'est pas une coïncidence quand on connaît l'histoire de ces mouvements et leurs financements.

➔ **Défendre les professions de santé**

Le droit à la clause de conscience de tous les professionnels de santé est dans l'intérêt de tous : aujourd'hui, les pharmaciens n'ont pas le droit de protéger leurs clients ni de refuser de leur nuire : par exemple, les contraceptifs hormonaux ont des effets abortifs et les stérilets et le RU486 sont abortifs, et la jurisprudence veut les forcer à les distribuer contre leur conscience.

Or les grands procès internationaux ont bien démontré l'importance de la conscience individuelle face à des systèmes mortifères. Nous réclamons une clause de conscience qui protège tous les professionnels de santé (y compris les pharmaciens et les infirmières qui ne sont pas protégés) dans leur refus de participer à des actes que leur conscience réprouve.

➔ **Promouvoir les valeurs de la vie**

« 30 ans, ça suffit ! » entend, au cours de l'année 2005 marquée par le trentième anniversaire de la première loi encadrant la pratique de l'avortement en France, **développer la promotion des valeurs de la vie et faire évoluer sa perception par la société civile.** Il s'agit de faire de 2005 l'année de la vie en donnant la parole à ses défenseurs.

Pour tout renseignement contacter le service presse :

Quelques affirmations... contraires à la vérité !

- « Avant sa légalisation, l'avortement clandestin causait la mort de plus de 300 femmes chaque année. »

FAUX !

Le rapport de l'INED publié en 1966 montre qu'il y avait en 1963 (dernière année prise en compte pour la rédaction du rapport) 332 décès d'origine obstétricale, pour la plupart liés à l'accouchement, et que les décès consécutifs aux seuls avortements (spontanés et provoqués) ne dépassaient pas le chiffre de 58.

- « Avant 1975, le nombre d'avortements clandestins dépassait les 1 500 000 chaque année. La légalisation de l'avortement a permis de réduire ce nombre significativement »

FAUX !

Il n'excédait pas les 90 000. Ce chiffre est établi indiscutablement à partir du rapport de René Bel de 1976, confirmé par le rapport Paulmier de 1979 ainsi que par une étude de l'INED de 1987. Il est passé depuis à plus de 200 000 par an.

- « La légalisation de l'avortement n'a pas eu d'impact sur la démographie. »

FAUX !

La baisse des naissances de 1974 à 1975 est de 2,7% si l'on compare le deuxième trimestre de chaque année ; elle s'accélère brutalement à partir d'août 1975 : l'écart atteint plus de 13% pour les mois de septembre et octobre 1975 comparés à septembre-octobre 1974. Depuis fin 1975, la fécondité est restée égale à 1,8 enfant par femme. Les conséquences du déficit démographique accumulé depuis 30 ans commencent maintenant à apparaître : diminution des actifs et problème du paiement des retraites.

- « L'avortement est avant tout une réponse à des situations de détresse comme les viols ou l'inceste. »

FAUX !

En 2002, les femmes qui ont le plus recours à l'avortement sont âgées de 20 à 24 ans. Ce sont également celles qui utilisent le plus les moyens contraceptifs (à 96,6%). L'avortement a donc été détourné de l'esprit de la loi pour être utilisé comme un moyen contraceptif supplémentaire.

- « L'avortement est un progrès pour la cause des femmes, il leur a permis un véritable choix de leur maternité. »

FAUX !

Dans plus de 30% des cas (pouvant aller jusqu'à 60% selon les situations), l'avortement est provoqué par le harcèlement abortif et le chantage affectif : pression de la famille ou du conjoint, menace sur l'emploi, risque de paupérisation, etc.

- « L'avortement est un acte médicalisé n'entraînant pas de conséquences pour les femmes. »

FAUX !

Le Syndrome Post Avortement est une réalité clinique constatée par plusieurs études scientifiques nord américaines et européennes. L'avortement est également un facteur prouvé de l'augmentation des risques de cancer.

Les Associations fondatrices du Collectifs « 30 ans ça suffit ! »

AOCPA-CHOISIR LA VIE - BP 120 - 75770 Paris cedex 16 - www.choisirlavie.org

Choisir la Vie est une association pro-vie fondée en 1982 (loi 1901, J.O. du 9/10/1982) pour faire obstacle à la culture de la mort. Sa vocation est notamment d'informer le grand public sur les pratiques qui portent ou risquent de porter atteinte à la vie ou à la dignité de l'être humain non encore né ; de donner à chacun les moyens de faire objection de conscience à ces pratiques ; de lutter pour leur abolition et de promouvoir un ensemble de mesures protectrices de l'enfant à naître, de la mère et de la famille.

C'est aussi un mouvement ouvert à tous, non confessionnel et indépendant de tout parti politique, qui développe une action décentralisée au travers de sections locales ou des groupes régionaux autonomes, favorisant notamment le secours aux futures mères poussées à l'avortement.

Choisir la Vie agit en partenariat avec des associations pro-vie spécialisées, regroupées au sein d'une coordination d'associations familiales et pro-vie : L'Union Pour la Vie.

ACPERVIE-SOS MATERNITE - BP 29 95670 Marly la Ville - francois.volff@free.fr

L'Association des Chrétiens Protestants et Evangéliques pour le Respect de la Vie a été fondée le 8 Mai 1980 en l'Eglise Evangélique Arménienne de Paris par une cinquantaine de chrétiens, tous Evangéliques, mais certains Baptistes, Luthériens, Réformés ne revendiquant pas d'autre dénomination qu'Evangélique. La première Présidente et Fondatrice était Mme Lucie Olivier, déjà fortement engagée dans l'aide aux femmes enceintes en détresse. Le fait fédérateur était la nécessité de faire entendre la claire Parole de Dieu, contenue dans toute la Bible, en protestation contre la promotion et le développement de l'avortement en France, à laquelle une Fédération prétendue Protestante de France, jouant au Pape, mais dans le mauvais sens, avait apporté sa caution. Actuellement, devenue Acpervie-SOS-Maternité, l'Association aide les Eglises dans leur mission de cure d'âme et de diaconie, c'est-à-dire : information, formation et réconfort de leurs membres, aide aux personnes en difficulté. Membre de l'Alliance Evangélique, elle est dûment répertoriée dans l'Annuaire Evangélique.

CSEN - B.P.5 - 94121 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX - cсен2@free.fr

Le Comité pour Sauver l'Enfant à Naître (association apolitique et non confessionnelle) a été créé en 1978 pour faire connaître la Déclaration des Droits de l'Enfant avant la Naissance, adoptée à Milan le 4 décembre 1977 par le 1^{er} Congrès européen des mouvements pour la Vie.

A la suite de l'année internationale de la Paix (1986), chaque année, le 11 novembre, à 11h, le Comité pour Sauver l'Enfant à Naître organise une cérémonie sur l'esplanade du Trocadéro (Parvis des libertés et des droits de l'homme) à Paris, à la mémoire des morts des guerres mondiales et pour demander que la vie des enfants soit respectée.

Depuis la Conférence mondiale des mouvements pour la Vie qui s'est tenue à Oslo en 1990, sous l'égide de la Fédération internationale *Right to Life*, et où a été prise la décision d'organiser chaque année une Journée Mondiale pour la Vie, le CSEN s'investit dans la réalisation de cet objectif.

Le CSEN a lancé une campagne pour que soit inscrit dans la Constitution française le droit de tout être humain à la vie, depuis sa conception jusqu'à sa fin naturelle. Le CSEN publie un bulletin trimestriel qui est adressé à tous les parlementaires français ainsi qu'à de nombreuses personnalités publiques.

Le CSEN adhère à l'Union pour la Vie (UPV) qui regroupe 14 associations ayant en commun parmi leurs objectifs la promotion du respect de la vie dès la conception.

COORDINATION POUR LA VIE EN SAONE ET LOIRE - CPLV BP83 71403 Autun
Cedex - cplv_71@hotmail.com

Cette coordination lancée en 1999 prend sa source dans le désir du Conseil Pontifical pour la Famille de voir des congrès de mouvements pour la vie s'organiser pour renforcer et coordonner ces mouvements. La Coordination reste étroitement en contact avec l'évêque d'Autun. Chaque association membre a sa vie propre. La Coordination des associations organise tous les ans une activité publique commune pour faire connaître au public son unité de pensée autour de "la défense et la promotion de la vie humaine gravement attaquée officiellement par la loi et un grand nombre de medias."

LAISSEZ-LES-VIVRE – SOS FUTURES MERES - B.P. 111 – 75463 PARIS CEDEX 10
<http://laissezlesvivre.free.fr>

Laissez-les-Vivre – SOS Futures Mères est la plus ancienne des associations spécifiquement pro-vie. Elle est indépendante de toute confession religieuse et de tout parti politique. LLV – SOS FM est autorisée à recevoir des legs par décret du Premier ministre depuis 1978. Son objet est de promouvoir la valeur spécifique de toute vie humaine, qui doit être respectée dès la conception et jusqu'à la mort naturelle. En conséquence, par tous les moyens notamment éducatifs, économiques et sociaux, LLV – SOS FM cherche à aider la femme à assumer sa maternité.

LLV – SOS FM agit par l'information sur les problèmes de fond et sur l'actualité de la culture de vie et de son opposé, la culture de mort, sous leurs différents aspects : philosophique, économique, démographique, médico-social, etc. Elle pratique une concertation suivie avec les assistantes sociales et autres services sociaux publics ou privés, et collabore avec des associations à buts complémentaires, en vue de certaines aides à des mères ou futures mères en difficulté. Elle assiste directement des futures mères tentées par l'avortement ou des mères en difficulté, par l'aide psychologique, administrative, matérielle, etc., LLV – SOS FM anime un réseau national d'antennes téléphoniques et assure un accueil 24 h sur 24 à sa permanence téléphonique (01.42.85.14.70).

RENAISSANCE CATHOLIQUE - 89, rue Pierre Brossolette 92130 Issy-les-Moulineaux –
www.renaissancecatholique.org

Renaissance Catholique est un mouvement de laïcs adultes, fidèles à la liturgie et à l'enseignement traditionnel de l'Eglise Catholique, qui s'attache à créer des liens d'amitié et de chrétienté au sein de notre société. L'association agit pour la défense de la vie et de la famille et œuvre pour la restauration des valeurs chrétiennes dans la société française. Renaissance Catholique organise depuis 14 ans une « Marche pour la Vie » à Paris, de Notre-Dame des Victoires au Sacré Cœur de Montmartre.

RIVAGE - BP 43844 - 37038 Tours Cedex 1 - association.rivage@laposte.net

RIVAGE (Rassemblement des Individus Voulant une Action Générale pour l'Enfance) a été fondée en 1997. L'association a pour but de protéger l'enfance, de la conception à l'âge adulte, contre toute forme d'agression, d'exploitation ou de manipulation. Ses actions sont celles de toute association militante : manifestations, piquets de protestation, distribution de tracts, courriers aux parlementaires, collage d'affiches... Elle a notamment organisé un piquet de protestation au Parlement européen à Strasbourg en juillet 2002 lors de l'examen du rapport Van Lancker (qui voulait la promotion de l'homosexualité et de l'avortement dès l'école primaire), une manifestation contre l'arrêt Perruche en janvier 2004 et plusieurs manifestations contre la pédophilie et la pornographie.

SOS TOUT-PETITS 11 rue Tronchet 75 008 PARIS - www.sos-tout-petits.org

Fondée en 1986, elle est une association catholique, ouverte à toute bonne volonté. Elle défend la Vie dans l'esprit du Décalogue et des Béatitudes. Consciente du caractère sacré de la vie humaine de la conception à la mort naturelle, elle se donne pour but de la sauvegarder par la prière. Sans oublier la compassion et l'aide au malheur lié à l'avortement, SOS TOUT-PETITS n'a pas pour objectif premier de traiter les conséquences de la loi. Elle réclame l'abrogation de celle-ci. Pratiquant une forme de charité spirituelle mais aussi politique, SOS TOUT-PETITS organise des manifestations sur la voie publique près des centres d'avortement : la récitation du Rosaire. L'association diffuse également des informations sur la réalité de l'avortement par des tracts, des autocollants, comme par des conférences et réunions publiques ou privées.

TDD - BP 167 92805 Puteaux Cedex - trdd@trdd.org - www.trdd.org

LA TRÊVE DE DIEU fut créée à l'occasion de la visite du Pape à Strasbourg en octobre 1988. Elle demandait que, pendant les quatre jours de son passage, soient épargnés dans toutes les cliniques et hôpitaux d'Alsace et de Lorraine, les enfants menacés de mort par avortement, en référence à la *trêve de Dieu* lancée au Moyen-Âge par l'Église pour réduire les désastres engendrés par les guerres féodales.

Malgré son nom, il ne s'agit pas d'une association confessionnelle, mais on y trouve principalement des catholiques et des protestants. L'association cherche à défendre les personnes sans défense, spécialement des enfants avant la naissance, des handicapés, des malades, et à interpeller les hommes de bonne volonté pour qu'ils acceptent la suspension des actes de mort qui menacent ces catégories de personne. Elle dénonce la politique contemporaine de l'orthogénie, c'est-à-dire de l'eugénisme et du racisme. C'est dans ce cadre qu'elle a soutenu et soutient encore les Sauveteurs qui se sont opposés pacifiquement et dans la non-violence à l'extermination des enfants dans de nombreux centres d'orthogénie français.

La Trêve de Dieu mène une réflexion et conduit des actions d'alternative à ces menaces. Elle publie sur Internet dans les principales langues (Anglais, Espagnol, Français, Portugais, Russe et bientôt Arabe) de nombreux documents qui exposent la vérité sur ces questions.